

Elaboration du PLUi de la Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles

**ZONAGE V6 MARS 2019** 

FORMAT A0

Arlempdes

## Ueco : Zone dédiée aux activités économiques et artisanales UL : Zone urbaine touristique et/ou de loisirs et/ou d'équipements 1AU : Zone à urbaniser à court terme 2AU : Zone à urbaniser à moyen terme 1AUeco : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques et artisanales 2AUeco : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques et artisanales A : Zone agricole Ap : Zone agricole préservée N : Zone naturelle et forestière Np : Zone naturelle préservée NL : Zone naturelle touristique et/ou de loisirs **Prescription PLUi** Changement de destination du bâti agricole (L151-11 2°) ★ Eléments du patrimoine paysagers ou architecturale à protéger (L151-19) Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifsd'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (L151-19 et 23) Emplacement réservé (L151-41) Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41-5°) Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifsd'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifsd'ordre écologique (L151-23) Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 et7) Espace boisé classé (L113-1) Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°) Limites communales Cadastre (juin 2018)

**DOCUMENT DE TRAVAIL** 21 MARS 2019

